



PAR COURRIEL

Repentigny, le 13 décembre 2019

**Objet : Demande d'accès concernant le 3581 rue Albert, lots 4 994 235, 4 994 243, 4 994 244, 4 994 255 et 4 996 155 du cadastre du Québec, dans la municipalité de Rawdon.**

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 26 novembre dernier, concernant l'objet précité.

Les documents visés par votre demande sont accessibles. Il s'agit de :

1. Rapport de rejet halocarbure 12 mars 2018
2. Rapport de rejet halocarbure 6 mars 2018

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez de l'information supplémentaire, vous pouvez communiquer avec la soussignée au 450 654-4355, poste 277 ou par courriel à [isabelle.falardeau@environnement.gouv.qc.ca](mailto:isabelle.falardeau@environnement.gouv.qc.ca)

Recevez, Monsieur, nos salutations les meilleures.

**Original signé par :** Isabelle Falardeau  
Répondante régionale de l'accès  
aux documents

p. j.

Rejet dans l'environnement de plus de 25 kg

<b>1. Date du rejet</b>	
DATE:	2018-02-20

<b>2. Localisation du rejet</b>	
ADRESSE:	3581 rue Albert
VILLE:	Rawdon, Québec, J0K 1S0

<b>3. Nature du rejet</b>	
ÉTAT PHYSIQUE DE L'HALOCARBURE	<input type="checkbox"/> LIQUIDE <sup>1</sup> <input checked="" type="checkbox"/> GAZEUX <sup>2</sup>
TYPE D'HALOCARBURE <sup>3</sup> :	HFC R134A

<b>4. Quantité rejetée estimée</b>		
QUANTITÉ:	226	KG

SI LA QUANTITÉ D'HALOCARBURE REJETÉE EXCÈDE 50 KG, VEUILLEZ SOUMETTRE AU BUREAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE, DANS LES 30 JOURS SUIVANT LA FIN DES RECTIFICATIONS APPORTÉES, LES RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS DANS LA SECTION 5.

<b>5. Rapport de rejet de plus de 50 kg</b>	
A	Précisez la cause du rejet: Soudure au niveau de l'entrée du condenseur du système de refroidisseur numéro 3 brisée
	Décrivez sommairement les modifications ou les corrections apportées au système ou à l'appareil: 1) Arrêt immédiat de l'équipement, fermer les valves du réservoir et isoler le condenseur 2) Refaire la soudure à l'endroit où la fuite s'est produite 3) Faire un test de pression, au niveau de la soudure, à 300psig afin de vérifier que la soudure a colmaté la fuite et qu'elle résistera aux pressions subies dans le système

<sup>1</sup> AVISEZ SANS DÉLAI LE BUREAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE.

<sup>2</sup> AVISEZ LE BUREAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE DANS LES 24 HEURES SUIVANT LE MOMENT DE LA CONSTATATION DU REJET.

<sup>3</sup> TOUS LES TYPES DE CFC, HALONS, HFCF, HFC, PFC ET LES RÉFRIGÉRANTS VENDUS SOUS UNE MARQUE DE COMMERCE. EXEMPLES: CFC-12, HCFC-22, HFC-134a, MP-39, ETC...

<b>J'atteste que les renseignements fournis dans ce rapport sont exacts:</b>			
Nom de la personne autorisée (lettres moulées):		Manuel Eduardo Colocho, ing	
Signature de la personne autorisée:		Date	2018-03-06

Rejet dans l'environnement de plus de 25 kg

<b>1. Date du rejet</b>	
DATE:	2018-03-07

<b>2. Localisation du rejet</b>	
ADRESSE:	3581 rue Albert
VILLE:	Rawdon, Québec, J0K 1S0

<b>3. Nature du rejet</b>	
ÉTAT PHYSIQUE DE L'HALOCARBURE	<input type="checkbox"/> LIQUIDE <sup>1</sup> <input checked="" type="checkbox"/> GAZEUX <sup>2</sup>
TYPE D'HALOCARBURE <sup>3</sup> :	HFC R134A

<b>4. Quantité rejetée estimée</b>		
QUANTITÉ:	57	KG

SI LA QUANTITÉ D'HALOCARBURE REJETÉE EXCÈDE 50 KG, VEUILLEZ SOUMETTRE AU BUREAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE, DANS LES **30 JOURS** SUIVANT LA FIN DES RECTIFICATIONS APPORTÉES, LES RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS DANS LA SECTION 5.

<b>5. Rapport de rejet de plus de 50 kg</b>	
A	Précisez la cause du rejet: Joint d'étanchéité endommagé, au niveau de l'indicateur de niveau sur réservoir du condenseur, qui cause une microfuite sur le système de refroidissement
	Décrivez sommairement les modifications ou les corrections apportées au système ou à l'appareil: 1) Arrêt immédiat de l'équipement, fermer les valves du réservoir 2) Remplacement du joint d'étanchéité défectueux 3) Faire un test de pression, à 50psig afin de vérifier que la pièce remplacée est conforme et ne risque pas d'apporter des risques de microfuite

<sup>1</sup> AVISEZ SANS DÉLAI LE BUREAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE.

<sup>2</sup> AVISEZ LE BUREAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE DANS LES 24 HEURES SUIVANT LE MOMENT DE LA CONSTATATION DU REJET.

<sup>3</sup> TOUS LES TYPES DE CFC, HALONS, HFCF, HFC, PFC ET LES RÉFRIGÉRANTS VENDUS SOUS UNE MARQUE DE COMMERCE. EXEMPLES: CFC-12, HCFC-22, HFC-134a, MP-39, ETC...

J'atteste que les renseignements fournis dans ce rapport sont exacts:			
Nom de la personne autorisée (lettres moulées):		Manuel Eduardo Colocho, ing	
Signature de la personne autorisée:			
		Date	2018-03-12